

Direction de l'accès à l'information et
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIEL

Québec, le 19 novembre 2024

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.429

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents mentionnée en objet, reçue le 23 octobre dernier, visant à obtenir :

« [...] copies of records, including contracts, funding agreements, invoices, etc., showing all funding provided to PRAIDA (<https://www.ciusscentreouest.ca/programmes-et-services/praida-programme-regional-daccueil-et-dintegration-des-demandeurs-dasile/medias-praida/>) for support/housing of asylum seekers and immigrants since January 1, 2022. » (*sic*)

À cet égard, vous trouverez sous l'onglet 1 les renseignements répondant au libellé de votre requête.

Toutefois, il s'avère que certains documents relèvent de la compétence du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal. Dans les circonstances, et conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels reproduits en annexe, nous vous invitons à formuler votre demande auprès du responsable de l'accès aux documents de cet établissement. Les coordonnées sont disponibles en ligne dans le site Internet de la Commission d'accès à l'information à l'adresse suivante :

https://www.cai.gouv.qc.ca/uploads/pdfs/CAI_LI_Resp_Acces.pdf

... 2

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

<https://www.cai.gouv.qc.ca/acces-documents-organismes-publics/citoyens-acces-documents-publics/comment-avoir-recours-tribunal-administratif>

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

Annie Larivière

p. j. 2